

ARRETE N°0 10002 /MINFI/SG/DGI du 05 JAN 2017

Fixant la liste des grandes entreprises autorisées à appliquer un abattement de 50% sur la base de calcul du précompte sur achats de leurs distributeurs adhérent aux centres de gestion agréés

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu la loi N° 2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances ;

Vu le décret n° 2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- En application des dispositions de l'article 119 (1) du Code Général des Impôts, sont autorisées à appliquer un abattement de 50% sur la base de calcul du précompte sur achats de leurs distributeurs adhérent aux centres de gestion agréés (CGA), les entreprises dont la liste est annexée au présent arrêté.

Article 2.- L'abattement visé ci-dessus s'applique exclusivement aux achats effectués par des distributeurs justifiant d'une adhésion effective à un CGA.

Article 3.- Les déclarations annuelles des contribuables qui ont prélevé les précomptes sur achats dans les conditions ci-dessus doivent obligatoirement indiquer en annexe la liste récapitulative de leurs clients adhérents des CGA avec précision du montant du précompte par client ainsi que son CGA de rattachement.

Article 4.- L'habilitation à procéder à l'abattement de 50% sur la base de calcul du précompte sur achats des distributeurs adhérent aux CGA peut être suspendue ou accordée provisoirement par le Directeur Général des Impôts en cours d'exercice.

Article 5.- Le Directeur Général des Impôts est chargé de l'application du présent arrêté qui sera enregistré et publié partout où besoin sera.



ANNEXE

LISTE DES ENTREPRISES PRIVEES HABITEES A APPLIQUER L'ABATTEMENT DE 50% SUR LA
BASE DU PRECOMPTE SUR ACHAT DE LEURS DISTRIBUTEURS ADHERENTS A UN CENTRE
DE GESTION AGREE

N°	RAISON SOCIALE	SIGLE	BP	LOCALISATION
1.	BOISSONS, VINS, SPIRITUEUX	BVS SAS	4036	DOUALA
2.	GUINNESS CAMEROUN	GUINNESS CAMEROUN	8149	DOUALA
3.	NABCO BEVERAGE COMPANY SA	NABCO	17355	DOUALA
4.	SOCIETE ANONYME DES BRASSERIES DU CAMEROUN	SABC	4036	DOUALA
5.	SOCIETE CAMEROUNAISE DE FERMENTATION SA	FERMENCAM	13234	DOUALA
6.	SOCIETE DE FABRICATION DES VINS DU CAMEROUN	SOFAVINC	13594	YAOUNDE
7.	SOURCE DU PAYS SA	SOURCE DU PAYS	84	MUYUKA
8.	UNION CAMEROUNAISE DES BRASSERIES	UCB	638	DOUALA

